

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

---

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 27 Rect.

présenté par  
M. Blanc

-----  
**ARTICLE 20**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« 2° Aux 1° et 2° de l'article L. 4161-1, ... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.